

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE À CRÉDIT
--

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____ Ville/Prov. : _____ Code postal : _____

Adresse de livraison (si différente) : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Cel. : _____ Courriel pour facture : _____

En affaire depuis : _____ Domaine d'activité : _____ Marge de crédit demandée : _____

Bon de commandes requis (oui/non) : _____ # TPS : _____ #TVQ : _____

PROPRIÉTAIRE(S) / ACTIONNAIRE(S) / DIRIGANT(S)

Nom : _____ Fonction : _____ Adresse : _____ Tél : _____

Nom : _____ Fonction : _____ Adresse : _____ Tél : _____

Nom : _____ Fonction : _____ Adresse : _____ Tél : _____

INSTITUTION FINANCIÈRE

Banque : _____ Adresse : _____ Tél : _____

Nom directeur de compte : _____ Numéro du compte : _____

PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Nom : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____

Nom : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____

Nom : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____

Nom : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____

Nom : _____ Adresse : _____ Tél : _____ Fax : _____

CONDITIONS DE VENTE

1. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les Industries Québec Bolts Inc demeurera seule et unique propriétaire de toute marchandise vendue jusqu'à parfait paiement.
2. TERME ET DEMEURE : Toutes les ventes sont payables net 30 jours. Le client en défaut de respecter ces termes sera constitué en demeure par le seul écoulement du temps et Les Industries Québec Bolts Inc pourra, à son choix, exiger le paiement immédiat de tout solde dû et/ou reprendre les marchandises vendues sans besoin de rembourser les acomptes déjà perçus.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE À CRÉDIT (suite)

3. INTÉRÊTES : Tout compte passé dû portera intérêt au taux de 24% l'an (2% par mois) calculés et composés mensuellement, lesquels porteront eux-mêmes intérêts au même taux.
4. DOMMAGES ET INTÉRÊTS LIQUIDÉS : En cas de défaut du client, ce dernier s'engage à payer à Les Industries Québec Bolts Inc. À titre de dommage et intérêts liquidés, une somme équivalente à 15% de tout solde dû en capital et intérêts, le tout, sans préjudice à ses droits de poursuivre pour les dommages réellement subis.
5. RÉCLAMATION : Toutes réclamations, pour quelque cause que ce soit, doivent être faites dans les 10 jours de la réception de la marchandise. Dans le cas de retour de marchandises, le client doit préalablement obtenir l'autorisation écrite et la confirmation d'un numéro de retour auprès du responsable du service à la clientèle. La responsabilité de Les Industries Québec Bolts Inc en cas de défaut de fabrication se limite aux garanties du fabricant.
6. AUTORISATION ET INFORMATION DE CRÉDIT : Par les présentes, le client autorise Les Industries Québec Bolts Inc à vérifier les informations ci-haut transmises et à se procurer, en tout temps, par les méthodes usuelles, des renseignements sur son crédit auprès de toute personne avec qui il entretient des relations d'affaires ainsi qu'avec toute agence ou bureau de crédit. Le client autorise également son institution financière à divulguer toute information pertinente sur son crédit.
7. ENGAGEMENT ET DÉCLARATION : Le client s'engage à aviser Les Industries Québec Bolts Inc de tout changement pouvant affecter les conditions des présentes. Le client certifie que toutes les informations susmentionnées sont véridiques. Il déclare avoir lu, compris et reçu de Les Industries Québec Bolts Inc toutes les explications nécessaires relativement aux conditions prévues aux présentes et déclare également qu'aucune autre représentation ne lui a été faite.
8. ÉLECTION DE DOMICILE : Les parties conviennent que les présentes devront être interprétées selon les lois en vigueur dans la province de Québec et les parties élisent domicile dans le district judiciaire de Québec.

SIGNÉ À : _____, CE _____ IÈME JOUR DE _____ 20 _____

SIGNATURE : _____ Nom (caractères d'imprimerie) : _____
Le client par personne autorisée

CAUTIONNEMENT

CAUTIONNEMENT : Dans l'hypothèse où le client est une personne morale, le signataire déclare être autorisé à agir pour et au nom du client et de plus, il s'engage solidairement avec le client à remplir toutes et chacune des obligations contenues aux présentes dont notamment mais non limitativement, le paiement de tout solde dû, en capital, intérêt et frais, y incluant les dommages et intérêts liquidés ou les dommages et intérêts réellement subis, s'il y a lieu, et renoncent au bénéfice de division et de discussion. Le signataire reconnaît que le présent cautionnement n'est pas rattaché à l'exercice d'une fonction particulière.

SIGNÉ À : _____, CE _____ IÈME JOUR DE _____ 20 _____

SIGNATURE : _____ Nom (caractères d'imprimerie) : _____